



# Le salaire minimum passe la rampe après un débat acharné

**CONSTITUANTE** • Moments hauts en couleur hier à l'évocation du salaire minimum. Après plus d'une heure de réflexions pas toujours courtoises, c'est oui par 60 voix contre 44.



STÉPHANIE BUCHS

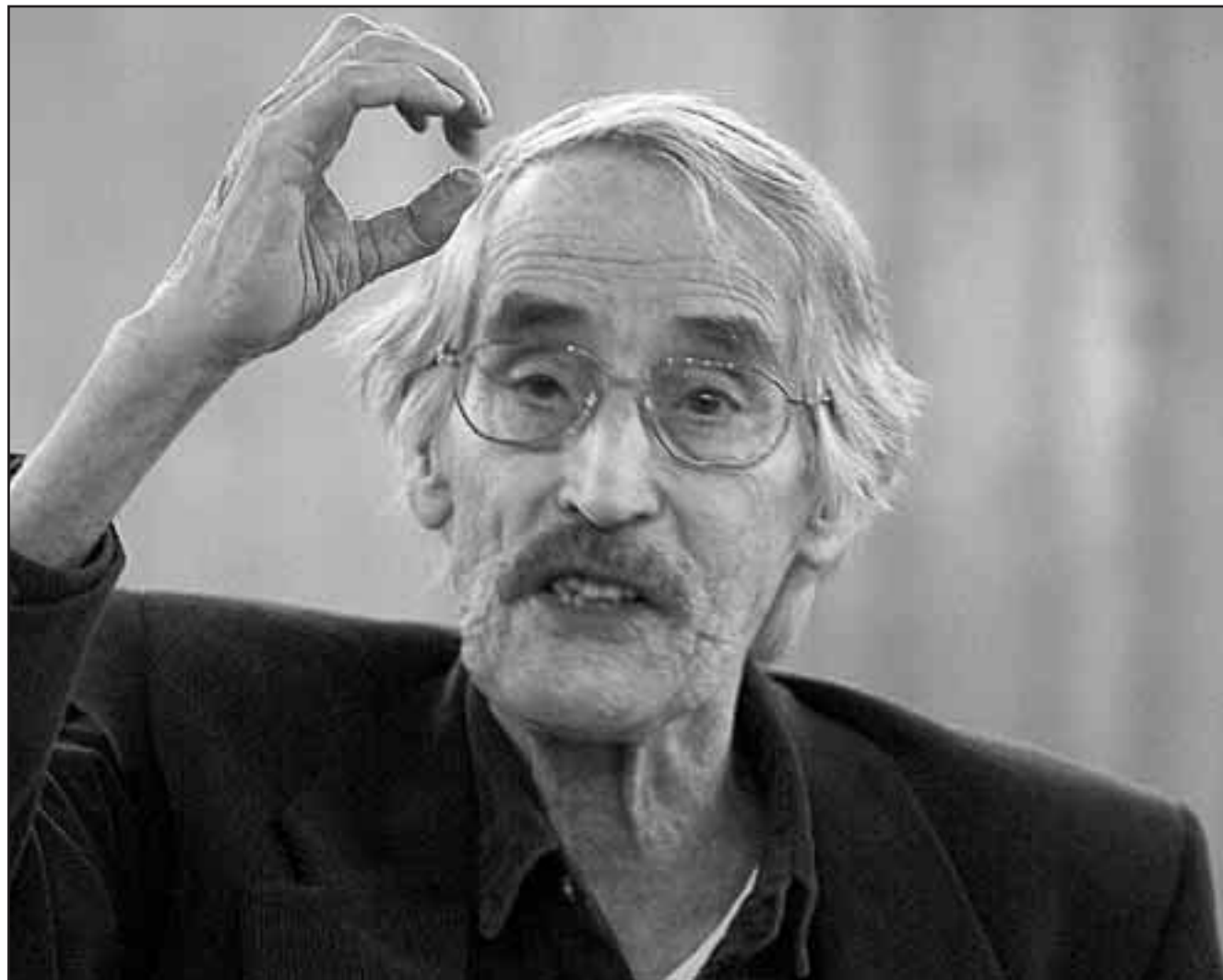
Par 60 voix contre 44, l'assemblée constituante a décidé hier de faire passer la notion de salaire minimum dans la Constitution. Les sensibilités sociales ont pesé plus lourd dans la balance que la défense des intérêts patronaux. Au centre du débat: les «working poors», soit les personnes qui travaillent à 100%, mais dont le revenu ne suffit pas à subvenir aux besoins essentiels. «En complétant par l'aide sociale les salaires extrêmement bas versés par certaines entreprises, l'Etat subventionne indirectement des entreprises qui n'ont pas les moyens ou ne veulent pas payer elles-mêmes la force de travail qu'elles emploient», remarque Alain Berset (Belfaux), chef du groupe socialiste. Il insiste également sur le rôle de l'Etat, qui n'est pas, selon lui, de soutenir, par l'aide sociale, les entreprises qui ne sont pas concurrentielles.

A droite, les intérêts des petits indépendants ont été défendus bec et ongles. A commencer par le PDC qui a proposé purement et simplement de supprimer cette thèse, laquelle demande que «la loi fixe le montant du salaire minimum». «La politique salariale ne suffit pas pour éviter les «working poors» et l'intervention de l'Etat peut avoir des effets pervers sur l'économie, tel qu'un nivellement des salaires par le bas», a lancé Martine Banderet (dc, Nuvilly).

## ET DANS LA PRATIQUE?

Alors que les radicaux ont demandé, à maintes reprises, que les débats s'axent sur l'essentiel, ils sont entrés dans les détails pratiques de la mise en application du salaire minimum. Revenu du conjoint, loyer, nombre d'enfants seraient autant de facteurs à prendre en compte pour fixer le salaire minimum, selon Antoinette de Weck (r, Fribourg). «Au lieu d'aider les «working poors», nous aurons créé des «completely poors.» La radicale a encore insisté sur les conséquences néfastes pour les travailleurs, dont l'incitation au travail à l'appel et à l'heure.

«Si vous avez des entreprises dans des situations économiques telles



A l'issue du débat sur la promotion de la santé (article ci-contre), le doyen **Joseph Rey** n'a pas caché son écoeurement face aux options prises, trop peu généreuses à son goût.

PIERRE-YVES MASSOT

que vous ne pouvez donner un salaire décent, ça sent le roussi», répond Peter Jaeggi (cs, Schmitten), s'appuyant sur son expérience de patron. Ayant introduit le salaire minimum dans sa propre entreprise, il a démonté les arguments d'Antoinette de Weck au sujet de la complexité d'une mise en pratique.

## MONTÉE AUX BARRICADES

Quant à Olivier Sutter (cit, Estavayer-le-Gibloux), il a tenté une expérience de groupe en voulant insuffler un sentiment d'empathie dans les esprits des constituants bourgeois. «Votre salaire va tomber prochainement. Enlevez de votre fiche de paie la somme nécessaire

pour arriver à 2300 ou 2400 francs, et demandez-vous ce que vous feriez pour le mois de mars.»

Alors que le PDC proposait des réductions fiscales ou des mesures de formation comme solution au problème des «working poors», Christian Levrat (ps, Vuadens) est monté aux barricades: «La pauvreté ne peut pas être combattue par la baisse d'impôts, car cette diminution n'aurait pas d'influence fondamentale sur un petit salaire.» Selon lui, deux options existent: soit agir drastiquement sur les conventions collectives de travail et ne pas laisser de marge de manœuvre à l'employeur, soit agir sur le salaire minimum et ne pas limiter trop fortement la li-

berté du patron. Le débat s'est alors cristallisé sur cette marge de manœuvre des employeurs. Car dans les rangs PRD ou UDC, on perçoit ce salaire minimum comme un frein aux négociations entre patrons et employés, élément prioritaire à leurs yeux.

Pour conclure, Raphaël Chollet (ouv, Prez-vers-Noréaz) a fait appel à l'histoire: «Je suis étonné de voir les démocrates-chrétiens défendre de telles positions: le pape Léon XIII lui-même n'affirmait-il pas au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, dans son encyclique *De Rerum novarum*, que le salaire doit subvenir aux besoins de l'individu?» La messe était dite.

SB

## Procédure: la dérive des constituants...

Il fallait bien s'y attendre: la Constituante a pris du retard. Sur les 148 (!) thèses au programme de la session de février, seules 62 ont été examinées. Il est vrai que les thèmes fondamentaux, propices à des débats fleuves, n'ont pas manqué. Un certain agacement (soyons franc: un agacement certain) s'est fait jour: des constituants de tous bords ont dit leur ras-le-bol de discussions interminables, tous azimuts, redondantes, où les uns se plaisent à jouer du micro pour plaider les mêmes causes entendues chez d'autres.

On s'est aussi ouvertement demandé si certains constituants ne confondaient pas leur mission avec celle de leurs collègues du Grand Conseil: certains ont déploré, avec les radicaux (notre édition d'hier), que trop de thèses et d'amendements relèvent de la loi, voire du règlement d'application, et non de la Constitution. A titre d'illustration, la socialiste Sylviane Périsset (Neyruz) a stupéfié son monde – et son groupe! – en demandant que l'Etat soutienne la création d'espaces non fumeurs dans les lieux publics. La thèse de cet électron libre (incontrôlable?) a été balayée.

Un élu a par ailleurs calculé le coût de la minute de séance plénière: selon lui, c'est 50 francs! Bref, il faut se discipliner et gagner du temps. D'où le dépôt d'une motion d'ordre dont le traitement aura duré... 40 minutes. Issue des trois chefs de groupes PDC/PS/PRD, la motion demandait de modifier l'agenda des séances, afin de bénéficier de plus de temps, et d'appliquer un véritable «open end», cette procédure qui consiste à ne lever la séance que lorsque le programme est achevé (pourtant prévu, le procédé n'a jusqu'ici jamais

été appliqué). Les inconvénients d'un tel chamboulement ont fait échouer la manœuvre: on en restera donc au statu quo. Mais promis, un vrai «open end» sera observé si nécessaire, les interventions seront mieux gérées au sein des groupes. Les motionnaires n'avaient d'ailleurs pas l'air mécontents de l'issue de cette thérapie de groupe: leur démarche avait aussi valeur pédagogique...

## «UN PEU LABORIEUX»

Quel bilan tirer des sessions de janvier et février (en gros, un tiers de la lecture zéro prévue jusqu'en mai)? Deuxième vice-présidente, Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis) avoue ne pas avoir rêvé un tel déroulement, mais elle l'accepte. «Les débordements sont difficilement gérables. Mais nous avons voulu des thèses, elles sont là, nous devons assumer ce choix», déclare l'ancienne présidente du Grand Conseil, qui aurait préféré travailler sur un avant-projet de Constitution.

Son voisin de perchoir, le premier vice-président Christian Levrat (s, Vuadens), juge «frustrants» les affrontements «sans portée concrète» auxquels il a pu assister. Mais le socialiste retient aussi de «très bons moments» de vie politique, où des visions différentes de la société se sont affrontées, faisant avancer le débat.

«C'est un peu laborieux, mais on s'y attendait», commente plus sombre Denis Boivin (r, Fribourg), qui ne cache pas avoir voté en son temps pour confier au Grand Conseil la tâche d'une nouvelle Constitution. «Avec les commissions 2 et 3 et leur matière très dense aux nombreuses interactions, l'écueil le plus sérieux est passé. Je suis optimiste

pour la suite.» Même ton chez Peter Jaeggi (cs, Schmitten) qui estime pourtant que des questions essentielles ont été discutées dans de bonnes conditions. Faut-il brider les inspirations trop prolixes? «Ce n'est pas à ce stade qu'il faut simplifier», commente le chef du groupe PCS.

## CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Pour l'UDC Werner Zürcher (Meyriez) par contre, toutes les thèses ne pourront pas être retenues: «Dans certaines commissions, elles sont trop nombreuses, il faudra alléger.» Les interventions en ordre dispersé des constituants? «Le peuple a voulu ça», constate-t-il simplement. Peut-être, mais cela a le don d'agacer l'Ouverture Michel Bavaud (Treyvaux), qui remarque que ce sont surtout les politiciens aguerris qui ont alourdi le débat en butant sur de simples mots. «Je compte beaucoup sur une clarification lors de la vraie première lecture, après consultation du peuple. Il s'agira de comprendre qu'une thèse est appelée à devenir un article constitutionnel.»

Félicien Morel, enfin (ouv, Belfaux), aurait préféré des principes plus fondamentaux donnant une plus grande marge de manœuvre au canton. Au terme de cette lecture zéro, annonce-t-il d'ailleurs, son groupe demandera à l'assemblée de commander au gouvernement une liste des nouveautés légales qu'impliquent les thèses retenues: «Le peuple doit pouvoir juger en pleine connaissance de cause les conséquences financières des thèses qui lui seront soumises en consultation», juge l'ancien grand argentier de l'Etat.

JnG

## CONSTITUANTE

### Pas d'étatisation de la médecine

**SANTÉ PUBLIQUE** • Responsabiliser les citoyens par rapport à leur propre santé, mais aussi l'Etat et d'autres institutions privées: tel est le but de la commission avec sa thèse principale: «Le canton organise et coordonne l'ensemble du système hospitalier, y compris les ambulances. Le canton et les communes organisent les services médico-sociaux.»

Le PDC, par la voix du médecin Joseph Eigenmann (dc, Corminbœuf), a mis en garde contre le risque d'étatisation de la médecine. «Si tout est prévu par l'Etat, qu'advient-il des cliniques privées où, pourtant, un jour d'hospitalisation est moins cher qu'à l'Hôpital cantonal?» Réticent à l'idée qu'une Constitution précise tous les détails, il a fait biffer de la thèse la référence à l'organisation des services d'ambulances au motif que ceux-ci doivent rester aux mains des institutions hospitalières.

## DOYEN ÉCOEURÉ

Quant à la thèse de minorité énumérant dans le détail les tâches de l'Etat dans la promotion de la santé, et celle proposant d'inscrire la même promotion de la santé au rang de but social, elles ont été rejetées au profit d'un simple «l'Etat s'engage à protéger et à promouvoir la santé» (amendement du PDC). Ecoeuré, le doyen Joseph Rey (cs, Fribourg) est venu dire son désarroi jusqu'à la tribune des journalistes. SB/JnG

## CHARTER «LIGHT»

### Le berger à la bergère...

**CONSTITUANTE** • Jeudi, le PRD réclamait par voie de communiqué une Constitution «svelte», faite de textes «brefs et percutants» (*La Liberté* d'hier). «Non à une Constitution au kilo dont la seule qualité serait d'être maigre!», a répondu en écho le groupe socialiste par la plume de son chef Alain Berset (Belfaux), hier en fin de journée. «Les suggestions répétées de tracer purement et simplement les propositions des commissions sans véritable discussion sont préoccupantes», explique les socialistes dans leur communiqué.

Qu'une thèse ait sa place ou non dans une Charte fondamentale importe peu à ce stade, selon eux. L'essentiel est d'éviter d'escamoter le débat en «soustrayant de tels projets au nom de la concision: le but d'une Constitution n'est pas d'être la plus courte possible.» Le PS estime nécessaire de discuter toutes les thèses soumises par les commissions: «Le débat doit se faire, le débat se fait, et c'est par ses projets que la Constituante répondra aux préoccupations des citoyens.» comm/JnG

## NOTÉ EN MARGE

### Le banc (de touche) des journalistes

**INGRATITUDE** • Journaliste à la Constituante est un métier merveilleux. But de l'exercice: réduire un débat d'une heure et demie sur l'enseignement humaniste, tendance juéo-chrétienne (par opposition aux tendances existentialiste et marxiste de l'humanisme) en une colonne de 14 cm (prenez votre règle et mesurez dans votre journal préféré: vous verrez, c'est peu!). De retour, le lendemain, sur le banc des journalistes, le devoir accompli, le scribouilleur est interpellé par un constituant: «Vous ne m'avez pas cité dans votre article?» Enfer et damnation! «Pourquoi l'aurais-je dû», osa le journaliste effronté. «Parce que je suis important!» Humanisme, où es-tu? JnG

# INFOMANIE

026 426 44 44